DELIBERATION N° CA 280926-08

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
- Vu la convocation des membres du Conseil d'Administration du 14 septembre 2026,
- Vu l'avis de la Commission des formations et de la vie étudiante du 22 septembre 2026,
- Considérant qu'à l'ouverture de la séance 24 membres étaient présents ou représentés (7 procurations) sur les 29 membres en exercice qui composent le Conseil : le quorum (15) étant atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
    - 22 voix favorables
    - 0 voix défavorable
    - 2 ne prenant pas part au vote

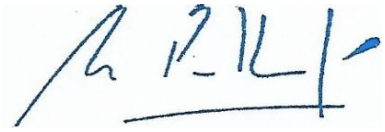
Article 1 : Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du Diplôme de Sciences Po Toulouse 2026-2027 (modification) tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Document annexé : règlement des études du Diplôme de Sciences Po Toulouse 2026-2027.

Toulouse, le 28 septembre 2026

La Présidente du Conseil d'administration



Nadia PELLEFIGUE

L'Administrateur provisoire



Eric DARRAS

- *Affiché ou mis en ligne le 28/09/2026*
- *Transmis à la Rectrice de région académique le 28/09/2026*

Sciences Po Toulouse
Manufacture des Tabacs
21, allée de Brienne - CS 88526 - 31685 Toulouse Cedex 6
Tél. : 05 61 11 02 60 - contact@sciencespo-toulouse.fr - www.sciencespo-toulouse.fr

Modalités de contrôle des connaissances

ANNEE UNIVERSITAIRE	**2026/2027**
DIPLÔME DE L'IEP DE TOULOUSE	
1ère année	
Première session	
Session de rattrapage	

Les élèments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération xxxx, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances du Diplôme, conduisant à la délivrance du Diplôme de l'IEP de Toulouse.

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions de réinscription.

. Sauf cas de force majeure, un seul redoublement - qu'il concerne un semestre ou une année entière - est autorisé au cours de toute la scolarité de l'IEP.

. Le redoublement est conditionné à l'obtention d'une moyenne générale annuelle d'au moins 8/20 aux unités de cours, sauf circonstances exceptionnelles appréciées souverainement par le jury.

. En cas d'échec à un seul semestre, le semestre validé reste acquis pour l'année du redoublement. Le semestre non validé doit pour sa part faire l'objet d'une validation l'année universitaire suivante, dans son entièreté. Une compensation est possible avec le semestre validé lors de l'année universitaire précédente.

EVALUATION, NOTATION, SESSION DE RATTRAPAGE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences.

Contrôle continu

. Le contrôle continu concerne l'unité de séminaires comprenant les conférences de méthode (y compris les conférences de langue) et les ateliers.

. Il appartient aux enseignants chargés des enseignements en contrôle continu d'indiquer aux étudiants au début du semestre, et au plus tard un mois après le début de l'enseignement, les modalités selon lesquelles ils seront évalués.

. Le contrôle continu repose obligatoirement sur un minimum de deux notes pour le semestre, ces deux notes constituant une moyenne. Toute absence justifiée lors d'une évaluation donne lieu à un devoir de rattrapage dont le format est défini par l'enseignant.

Session d'examen

. Le contrôle terminal concerne l'unité de cours qui comprend les cours magistraux.

. Les natures et les durées des épreuves en contrôle terminal sont communiquées au plus tard un mois après le début des enseignements.

. Les examens de contrôle terminal se déroulent obligatoirement sur les semaines consacrées telles que définies par le calendrier universitaire.

. L'étudiant qui n'a pas pu se présenter aux examens, même pour cause de force majeure, est renvoyé à la session de rattrapage.

. Dans le cas d'une absence à une ou plusieurs épreuves de contrôle terminal, l'étudiant est automatiquement considéré comme ajourné (AJ) au semestre en 1ère session. L'étudiant devra repasser les épreuves où il est défaillant ainsi que celles où il n'a pas obtenu la moyenne, lors de la session de rattrapage (session 2).

. L'organisation des sessions d'examen est régie par le Règlement des épreuves d'examen, annexé au Règlement intérieur de l'IEP.

Session de rattrapage

. Une session de rattrapage est organisée au plus tôt quatorze jours après l'annonce publique des résultats de la première session.

. La session de rattrapage ne concerne que les enseignements donnant lieu à un contrôle terminal des semestres non validés.

. En session de rattrapage, l'étudiant doit composer sur tous les enseignements où il n'a pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

. Les notes de seconde session remplacent et annulent celles obtenues en première session (sauf cas particulier des SHN). Toutes les autres notes sont conservées.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Validation

Règles générales du diplôme

. La validation d'un semestre est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'unité des cours et à l'unité des conférences de méthode et ateliers.

. La validation de l'année est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chaque semestre.

Compensation

Règles générales du diplôme

. Un semestre peut être validé par compensation entre les deux unités de formation (cours et CdM) dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de conférences de méthode et ateliers.

. La compensation est organisée entre les deux semestres consécutifs d'une même année dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de conférences de méthode et ateliers.

Capitalisation/conservation

Un enseignement crédité d'ECTS est capitalisé dès lors que l'étudiant valide le semestre auquel l'enseignement est relié.

Modalités de contrôle des connaissances

ANNEE UNIVERSITAIRE	**2026/2027**
DIPLÔME DE L'IEP DE TOULOUSE	
2ème année	
Première session	
Session de rattrapage	

Les élèments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération xxxx, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances du Diplôme, conduisant à la délivrance du Diplôme de l'IEP de Toulouse.

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions de réinscription.

. Sauf cas de force majeure, un seul redoublement - qu'il concerne un semestre ou une année entière - est autorisé au cours de toute la scolarité de l'IEP.

. En cas d'échec à un seul semestre, le semestre validé reste acquis pour l'année du redoublement. Le semestre non validé doit pour sa part faire l'objet d'une validation l'année universitaire suivante, dans son entièreté. Une compensation est possible avec le semestre validé lors de l'année universitaire précédente.

EVALUATION, NOTATION, SESSION DE RATTRAPAGE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences.

Contrôle continu

. Le contrôle continu concerne l'unité de séminaires comprenant les conférences de méthode (y compris les conférences de langue) et les ateliers.

. Il appartient aux enseignants chargés des enseignements en contrôle continu d'indiquer aux étudiants au début du semestre, et au plus tard un mois après le début de l'enseignement, les modalités selon lesquelles ils seront évalués.

. Le contrôle continu repose obligatoirement sur un minimum de deux notes pour le semestre, ces deux notes constituant une moyenne. Toute absence justifiée lors d'une évaluation donne lieu à un devoir de rattrapage dont le format est défini par l'enseignant.

Session d'examen

. Le contrôle terminal concerne l'unité de cours qui comprend les cours magistraux.

. Les natures et les durées des épreuves en contrôle terminal sont communiquées au plus tard un mois après le début des enseignements.

. Les examens de contrôle terminal se déroulent obligatoirement sur les semaines consacrées telles que définies par le calendrier universitaire.

. Dans le cas d'une absence à une ou plusieurs épreuves de contrôle terminal, l'étudiant est automatiquement considéré comme ajourné (AJ) au semestre en 1ère session. L'étudiant devra repasser les épreuves où il est défaillant ainsi que celles où il n'a pas obtenu la moyenne, lors de la session de rattrapage (session 2).

. L'organisation des sessions d'examen est régie par le Règlement des épreuves d'examen, annexé au Règlement intérieur de l'IEP.

Session de rattrapage

. Une session de rattrapage est organisée au plus tôt quatorze jours après l'annonce publique des résultats de la première session.

. La session de rattrapage ne concerne que les enseignements donnant lieu à un contrôle terminal des semestres non validés.

. En session de rattrapage, l'étudiant doit composer sur tous les enseignements où il n'a pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

. Les notes de seconde session remplacent et annulent celles obtenues en première session (sauf cas particulier des SHN). Toutes les autres notes sont conservées.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Validation

Règles générales du diplôme

. La validation d'un semestre est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'unité des cours et à l'unité des conférences de méthode et ateliers.

. La validation de l'année est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chaque semestre.

Compensation

Règles générales du diplôme

. Un semestre peut être validé par compensation entre les deux unités de formation (cours et CdM) dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de conférences de méthode et ateliers.

. La compensation est organisée entre les deux semestres consécutifs d'une même année dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de conférences de méthode et ateliers.

Capitalisation/conservation

Un enseignement crédité d'ECTS est capitalisé dès lors que l'étudiant valide le semestre auquel l'enseignement est relié.

Modalités de contrôle des connaissances		
ANNEE UNIVERSITAIRE	**2026/2027**	*Les élèments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération xxxx, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances du Diplôme, conduisant à la délivrance du Diplôme de l'IEP de Toulouse.*
DIPLÔME DE L'IEP DE TOULOUSE		
3ème année		
Première session		
Session de rattrapage		

EVALUATION, NOTATION, SESSION DE RATTRAPAGE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences.

Validation de la mobilité

Dans le cas d'une année de mobilité académique, l'étudiant.e doit valider 60 ECTS (ou l'équivalent en nombre de cours pour les mobilités en dehors du réseau Erasmus +). L'étudiant.e en mobilité mixte doit valider 30 ECTS lors de son semestre dans une université partenaire.

Lorsque l'étudiant.e suit les cours d'une formation à destination des étudiants internationaux proposée par l'IEP de Toulouse ou les cours mutualisés proposés par les IEP de région, le semestre est validé par l'obtention de la moyenne générale à l'ensemble des cours suivis. Une note de 0/20 et/ou l'absence de rendu pour l'évaluation d'une matière d'une formation à destination des étudiants internationaux proposée par l'IEP de Toulouse ou d'un cours mutualisé proposés par les IEP de région empêche toute compensation avec les autres cours du semestre.

Le semestre de mobilité professionnelle est validé dès lors que l'étudiant.e obtient la moyenne à chacun des EC (performance du stagiaire et rapport de stage). Il peut également être validé par compensation, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des EC qui le composent. Dans ce cas, la compensation n'est applicable que si le/la candidat.e obtient une note supérieure ou égale à 6/20 pour chaque EC.

Forme du rattrapage

. En cas de semestre de mobilité académique non validé, seul.e.s bénéficient d'un rattrapage les étudiant.e.s ayant au moins validé 50% du nombre d'ECTS (ou l'équivalent en nombre de cours pour les mobilités en dehors du réseau Erasmus +) requis pour la validation de leur semestre.

. Lorsque le semestre non-validé porte sur les cours suivis dans le cadre d'une formation à destination des étudiants internationaux proposée par l'IEP de Toulouse (DU Anglophone) ou une offre de cours mutualisés proposée par les IEP de région (campus virtuel du Réseau des IEP), la session de rattrapage est accessible aux étudiant.e.s ayant obtenu au moins 8/20 de moyenne pour l'ensemble des cours suivis.

. Tout semestre non validé de la troisième année (hors mobilité professionnelle) peut faire l'objet d'un rattrapage sous la forme d'une matière du DU Anglophone ou du campus virtuel du Réseau des IEP à valider au cours de la 4ème année par matière non validée au cours de la mobilité académique ou du semestre de cours suivis dans le cadre du DU Anglophone ou du campus virtuel. Les notes de la matière remplacent et annulent alors celles obtenues au cours de la mobilité académique.

En cas de semestre de mobilité professionnelle non validé, seuls bénéficient d'un rattrapage les étudiant.e.s qui pourront justifier d'une moyenne générale de 8/20 à l'ensemble des EC qui le composent et de l'obtention d'une note supérieure ou égale à 6/20 pour chaque EC.

. Pour tout semestre de mobilité professionnelle non validé de la troisième année qui peut faire l'objet d'un rattrapage, celui-ci prend la forme d'une épreuve orale. Les notes de la session de rattrapage remplacent et annulent alors celles obtenues en première session.

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions de réinscription.

. Sauf cas de force majeure, un seul redoublement - qu'il concerne un semestre ou une année entière - est autorisé au cours de toute la scolarité de l'IEP.

. En cas d'échec à un seul semestre, le semestre validé reste acquis pour l'année du redoublement. Le semestre non validé doit pour sa part faire l'objet d'une validation l'année universitaire suivante, dans son entièreté.

En cas de semestre(s) non validé(s) à l'issue des deux sessions (et sous réserve des conditions d'accessibilité à la session de rattrapage), le redoublement du ou des semestres correspondants pourra être prononcé par le jury.

Les étudiant.e.s qui ne se seraient pas présenté.e.s à la session d'examen de l'un de leur semestre de mobilité académique, qui n'auraient pas effectué leur stage pour leur semestre de mobilité professionnelle ou qui ne rendraient pas leur rapport de stage de mobilité professionnelle redoublent leur troisième année

Le redoublement de la troisième année s'effectue obligatoirement entre les quatrième et cinquième années du diplôme. Les redoublant.e.s sont autorisé.e.s à suivre et valider les enseignements de quatrième année, avec une dette de 30 ECTS (si un seul semestre non validé) ou 60 ECTS (si deux semestres non validés), sans toutefois pouvoir prétendre à passer en cinquième année tant qu'ils/elles n'ont pas validé leur troisième année. Ils/elles ne peuvent également pas demander une année de césure tant que la troisième année n'est pas validée.

En cas de redoublement des deux semestres, les modalités de validation et de rattrapage de la troisième année définis ci-dessus s'appliquent.

En cas de redoublement d'un semestre, le redoublement s'effectue sous la forme d'un semestre de mobilité académique.

Modalités de contrôle des connaissances

ANNEE UNIVERSITAIRE	**2026/2027**
DIPLÔME DE L'IEP DE TOULOUSE	
4ème année	
Première session	
Session de rattrapage	

Les élèments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération xxxx, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances du Diplôme, conduisant à la délivrance du Diplôme de l'IEP de Toulouse.

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions de réinscription.

. Sauf cas de force majeure, un seul redoublement - qu'il concerne un semestre ou une année entière - est autorisé au cours de toute la scolarité de l'IEP.

. En cas d'échec à un seul semestre, le semestre validé reste acquis pour l'année du redoublement. Le semestre non validé doit pour sa part faire l'objet d'une validation l'année universitaire suivante, dans son entièreté. Une compensation est possible avec le semestre validé lors de l'année universitaire précédente.

EVALUATION, NOTATION, SESSION DE RATTRAPAGE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences.

Contrôle continu

. Le contrôle continu concerne l'unité de séminaires qui comprend les cours de langue, les enseignements de spécialité, les séminaires et les ateliers.

. Il appartient aux enseignants chargés des enseignements en contrôle continu d'indiquer aux étudiants au début du semestre, et au plus tard un mois après le début de l'enseignement, les modalités selon lesquelles ils seront évalués.

. Le contrôle continu repose obligatoirement sur un minimum de deux notes pour le semestre, ces deux notes constituant une moyenne. Toute absence justifiée lors d'une évaluation donne lieu à un devoir de rattrapage dont le format est défini par l'enseignant.

Session d'examen

. Le contrôle terminal concerne l'unité de cours qui comprend les troncs commun généraux et de spécialité.

. Les natures et les durées des épreuves en contrôle terminal sont communiquées au plus tard un mois après le début des enseignements.

. Les examens de contrôle terminal se déroulent obligatoirement sur les semaines consacrées telles que définies par le calendrier universitaire.

. Dans le cas d'une absence à une ou plusieurs épreuves de contrôle terminal, l'étudiant est automatiquement considéré comme ajourné (AJ) au semestre en 1ère session. L'étudiant devra repasser les épreuves où il est défaillant ainsi que celles où il n'a pas obtenu la moyenne, lors de la session de rattrapage (session 2).

. L'organisation des sessions d'examen est régie par le Règlement des épreuves d'examen, annexé au Règlement intérieur de l'IEP.

Session de rattrapage

. Une session de rattrapage est organisée au plus tôt quatorze jours après l'annonce publique des résultats de la première session.

. La session de rattrapage ne concerne que les enseignements donnant lieu à un contrôle terminal des semestres non validés.

. En session de rattrapage, l'étudiant doit composer sur tous les enseignements où il n'a pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

. Les notes de seconde session remplacent et annulent celles obtenues en première session (sauf cas particulier des SHN). Toutes les autres notes sont conservées.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Validation

Règles générales du diplôme

. La validation d'un semestre est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'unité des cours et à l'unité de séminaires.

. La validation de l'année est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chaque semestre.

Règles spécifiques pour la double-diplomation interne

. La validation de la quatrième année du diplôme de l'IEP requiert :
la validation du DNM1 préparé en parallèle du diplôme de l'IEP de Toulouse
la validation de l'unité de diplomation composée des enseignements de tronc commun généraliste et de spécialité.

Cas particuliers de validation

Mutualisation : La validation de la formation suivie dans le cadre de la mutualisation sortante permet de valider les 60 ECTS de la 4ème année du diplôme de l'IEP de Toulouse.

Compensation
Règles générales du diplôme
. Un semestre peut être validé par compensation entre les deux unités de formation (cours et séminaires) dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de séminaires. . La compensation est organisée entre les deux semestres consécutifs d'une même année dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de séminaires.
Règles spécifiques pour la double-diplomation interne
. Les années des deux diplômes ne se compensent pas entre elles.
Capitalisation/conservation
Un enseignement crédité d'ECTS est capitalisé dès lors que l'étudiant valide le semestre auquel l'enseignement est relié.

Modalités de contrôle des connaissances

ANNEE UNIVERSITAIRE	**2026/2027**
DIPLÔME DE L'IEP DE TOULOUSE	
5ème année	
Première session	
Session de rattrapage	

Les élèments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération xxxx, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances du Diplôme, conduisant à la délivrance du Diplôme de l'IEP de Toulouse.

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions de réinscription.

. Sauf cas de force majeure, un seul redoublement - qu'il concerne un semestre ou une année entière - est autorisé au cours de toute la scolarité de l'IEP.

. En cas d'échec à un seul semestre, le semestre validé reste acquis pour l'année du redoublement. Le semestre non validé doit pour sa part faire l'objet d'une validation l'année universitaire suivante, dans son entièreté. Une compensation est possible avec le semestre validé lors de l'année universitaire précédente.

. Si le semestre 10 n'est pas validé, les étudiants doivent repasser l'intégralité des élèments et des cours qui constituent ce semestre lors de l'année de redoublement, incluant le Grand Oral International.

EVALUATION, NOTATION, SESSION DE RATTRAPAGE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences.

Contrôle continu

. Le contrôle continu concerne l'unité de séminaires qui comprend les cours de langue, les enseignements de spécialité, les séminaires et les ateliers.

. Il appartient aux enseignants chargés des enseignements en contrôle continu d'indiquer aux étudiants au début du semestre, et au plus tard un mois après le début de l'enseignement, les modalités selon lesquelles ils seront évalués.

. Le contrôle continu repose obligatoirement sur un minimum de deux notes pour le semestre, ces deux notes constituant une moyenne. Toute absence justifiée lors d'une évaluation donne lieu à un devoir de rattrapage dont le format est défini par l'enseignant.

Session d'examen

. Le contrôle terminal concerne l'unité de cours qui comprend les troncs commun généraux et de spécialité.

. Les natures et les durées des épreuves en contrôle terminal sont communiquées au plus tard un mois après le début des enseignements.

. Les examens de contrôle terminal se déroulent obligatoirement sur les semaines consacrées telles que définies par le calendrier universitaire.

. Dans le cas d'une absence à une ou plusieurs épreuves de contrôle terminal, l'étudiant est automatiquement considéré comme ajourné (AJ) au semestre en 1ère session. L'étudiant devra repasser les épreuves où il est défaillant ainsi que celles où il n'a pas obtenu la moyenne, lors de la session de rattrapage (session 2).

. L'organisation des sessions d'examen est régie par le Règlement des épreuves d'examen, annexé au Règlement intérieur de l'IEP.

Session de rattrapage

. Une session de rattrapage est organisée au plus tôt quatorze jours après l'annonce publique des résultats de la première session.

. La session de rattrapage ne concerne que les enseignements donnant lieu à un contrôle terminal des semestres non validés.

. En session de rattrapage, l'étudiant doit composer sur tous les enseignements où il n'a pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

. Les notes de seconde session remplacent et annulent celles obtenues en première session (sauf cas particulier des SHN). Toutes les autres notes sont conservées.

. Le stage professionnel (ou de 4ème année pour les parcours Carrières administratives et Journalisme), le mémoire de cherche, sa soutenance et l'entretien professionnel ne font pas l'objet d'un rattrapage.

. Le Grand Oral International du Diplôme ne fait pas l'objet d'une session de rattrapage, sauf en cas d'absence justifiée et appréciée par la Direction des Etudes. Ce rattrapage a lieu en décembre de l'année suivante.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Validation

Règles générales du diplôme

. La validation d'un semestre est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'unité des cours et à l'unité de séminaires.

. La validation de l'année est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chaque semestre.

Règles spécifiques à la double-diplomation interne et externe

. La validation de la cinquième année du diplôme de l'IEP requiert :
la validation du DNM2 préparé en parallèle du diplôme de l'IEP de Toulouse ;
la validation de l'unité de diplomation composée du Grand Oral international du Diplôme et de la rédaction et soutenance du mémoire du Diplôme.

Cas particuliers de validation

Mutualisation : La validation de la formation suivie dans le cadre de la mutualisation sortante permet de valider les 60 ECTS de la 5ème année du diplôme de l'IEP de Toulouse.

Double diplôme TBS **:** Les étudiants participant au programme de double diplôme entre l'IEP de Toulouse et Toulouse Business School (TBS) suivent durant la cinquième année du diplôme, un M1 et M2, ou seulement un M2, à TBS. La validation de ces années de master permet de valider les 60 ECTS de la 5ème année du Diplôme de l'IEP sous condition de la validation de l'unité de diplomation composée du Grand Oral international et de la rédaction et soutenance du mémoire rendu à TBS et valant pour le mémoire du Diplôme de Sciences Po Toulouse.

Double diplôme ENAC **:** Les étudiants participant au programme de double diplôme entre l'IEP de Toulouse et l'ENAC suivent durant la cinquième année du diplôme, un M1 et M2, ou seulement un M2, à l'ENAC. La validation de ces années de master permet de valider les 60 ECTS de la 5ème année du Diplôme de l'IEP sous condition de la validation de l'unité de diplomation composée du Grand Oral international et de la rédaction et soutenance du mémoire rendu pour le Diplôme de Sciences Po Toulouse.

Double diplôme Purpan **:** Les étudiants participant au programme de double diplôme entre l'IEP de Toulouse et l'EI Purpan suivent durant la cinquième année du diplôme, un M1 et M2 à Purpan. La validation de ces années de master permet de valider les 60 ECTS de la 5ème année du Diplôme de l'IEP sous condition de la validation de l'unité de diplomation composée du Grand Oral international et de la rédaction et soutenance du mémoire rendu à Purpan et valant pour le mémoire du Diplôme de Sciences Po Toulouse.

Double diplôme TSM : Les étudiants participant au programme de double diplôme entre l'IEP de Toulouse TSM suivent durant la cinquième année du diplôme un M2 à TSM. La validation de cette année de master permet de valider les 60 ECTS de la 5ème année du Diplôme de l'IEP sous condition de la validation de l'unité de diplomation composée du Grand Oral international et de la rédaction et soutenance d'un seul mémoire rendu à TSM et valant pour le mémoire du Diplôme.

Compensation

Règles générales du diplôme

. Le semestre 9 (hors parcours Carrières Administratives) peut être validé par compensation entre les deux unités de formation (cours et séminaires) dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de séminaires.

. Le semestre 9 du parcours Carrières Administratives peut être validé par compensation entre les deux unités de formation (cours et séminaires) dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 6/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de séminaires.

. La validation du semestre 10 est soumise à l'obtention de la moyenne générale.

. Les semestres 9 et 10 ne se compensent pas.

Règles spécifiques à la double-diplomation interne

. Les années des deux diplômes ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation/conservation

Un enseignement crédité d'ECTS est capitalisé dès lors que l'étudiant valide le semestre auquel l'enseignement est relié.

Modalités de contrôle des connaissances

ANNEE UNIVERSITAIRE	2026/2027
DIPLÔME DE L'IEP DE TOULOUSE	
Alternance	
Une session	

Les élèments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération xxxx, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances du Diplôme, conduisant à la délivrance du Diplôme de l'IEP de Toulouse.

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions de réinscription.

. En cas de non-validation de la formation, l'étudiant peut prétendre à un redoublement, alors autorisé par le jury de délibération.

. Le contrat d'alternance, avec l'accord du jury de délibération et de l'entreprise, peut être prolongé d'un an au maximum pour pemettre l'obtention du diplôme. Cette prolongation doit être formalisée par la signature d'un avenant avec l'entreprise actuelle, soit par la signature d'un contrat avec une nouvelle entreprise.

EVALUATION, NOTATION, SESSION DE RATTRAPAGE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences.

Contrôle continu

. Le contrôle continu concerne l'unité de séminaires qui comprend les cours de langue, les enseignements de spécialité, les séminaires et les ateliers.

. Il appartient aux enseignants chargés des enseignements en contrôle continu d'indiquer aux étudiants au début du semestre, et au plus tard un mois après le début de l'enseignement, les modalités selon lesquelles ils seront évalués.

. Le contrôle continu repose obligatoirement sur un minimum de deux notes pour le semestre, ces deux notes constituant une moyenne. Toute absence justifiée lors d'une évaluation donne lieu à un devoir de rattrapage dont le format est défini par l'enseignant.

Session d'examen

. Le contrôle terminal concerne l'unité de cours qui comprend les troncs commun généraux et de spécialité.

. Les natures et les durées des épreuves en contrôle terminal sont communiquées au plus tard un mois après le début des enseignements.

. Les examens de contrôle terminal se déroulent obligatoirement sur les semaines consacrées telles que définies par le calendrier universitaire.

. Dans le cas d'une absence à une ou plusieurs épreuves de contrôle terminal, l'étudiant est automatiquement considéré comme ajourné (AJ) au semestre en 1ère session. L'étudiant devra repasser les épreuves où il est défaillant ainsi que celles où il n'a pas obtenu la moyenne, lors de la session de rattrapage (session 2).

. L'organisation des sessions d'examen est régie par le Règlement des épreuves d'examen, annexé au Règlement intérieur de l'IEP.

Session de rattrapage

. Une session de rattrapage est organisée au plus tôt quatorze jours après l'annonce publique des résultats de la première session.

. La session de rattrapage ne concerne que les enseignements donnant lieu à un contrôle terminal des semestres non validés.

. En session de rattrapage, l'étudiant doit composer sur tous les enseignements où il n'a pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20

. Les notes de seconde session remplacent et annulent celles obtenues en première session. Toutes les autres notes sont conservées.

. Le stage professionnel (ou de 4ème année pour les parcours Carrières administratives et Journalisme), le mémoire de cherche, sa soutenance et l'entretien professionnel ne font pas l'objet d'un rattrapage.

. Le Grand Oral International du Diplôme ne fait pas l'objet d'une session de rattrapage, sauf en cas d'absence justifiée et appréciée par la Direction des Etudes. Ce rattrapage a lieu en juin de la même année.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Validation

Règles générales au diplôme

. La validation d'un semestre est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'unité des cours et à l'unité de séminaires.

. La validation de l'année est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chaque semestre.

Règles spécifiques à la double-diplomation interne et externe

. La validation de la cinquième année du diplôme de l'IEP requiert :
la validation du DNM2 préparé en parallèle du diplôme de l'IEP de Toulouse ;
la validation de l'unité de diplomation composée du Grand Oral international du Diplôme et de la rédaction et soutenance du mémoire du Diplôme.

Cas particuliers de validation

Double diplôme TBS **:** Les étudiants participant au programme de double diplôme entre l'IEP de Toulouse et Toulouse Business School (TBS) suivent durant la cinquième année du diplôme, un M1 et M2, ou seulement un M2, à TBS. La validation de ces années de master permet de valider les 60 ECTS de la 5ème année du Dipôlme de l'IEP.

Mutualisation : La validation de la formation suivie dans le cadre de la mutualisation sortante permet de valider les 60 ECTS de la 5ème année du diplôme de l'IEP de Toulouse.

Compensation

Règles générales au diplôme

. Le semestre 9 peut être validé par compensation entre les deux unités de formation (cours et séminaires) dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de séminaires.

. La validation du semestre 10 est soumise à l'obtention de la moyenne générale.

. Les semestres 9 et 10 ne se compensent pas.

Règles spécifiques à la double-diplomation interne

. Les années des deux diplômes ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation/conservation

Un enseignement crédité d'ECTS est capitalisé dès lors que l'étudiant valide le semestre auquel l'enseignement est relié.

Modalités de contrôle des connaissances **année 2026/2027**

							Premiere session			Seconde session			
Intitulé	Année	Semestre	Volume horaire semestriel	Crédits ECTS	Nature de l'enseignement	Régime	Modalité	Durée	Période d'examen	Modalité2	Durée3	Période d'examen4	Enseignant(e)
Sociologie	**1A**	**1**	20	2	Obligatoire à choix (1/2)	CT	Devoir écrit	2H	Pendant la période des examens	Devoir écrit	2H	Session de rattrapage	PAGIUSCO Maialen (pagiusco.m@gmail.com)
Droit constitutionnel	**1A**	**1**	30	3	Obligatoire	CT	Dissertation ou commentaire de texte	3H	Pendant la période des examens	Ecrit sur table	2H	Session de rattrapage	GROULIER Cédric cedric.groulier@sciencespo-toulouse.fr
Ecologie et politique	**1A**	**1**	20	2	Obligatoire	CT	QCM	1H	Pendant la période des examens	QCM ou devoir écrit	1H	Session de rattrapage	HAGIMONT Steve steve.hagimont@sciencespo-toulouse.fr
Institutions politiques comparées	**1A**	**1**	20	2	Obligatoire à choix (1/2)	CT	Dissertation	3H	Pendant la période des examens	Question à développer	2H	Session de rattrapage	LARROSA Valérie valerie.larrosa@sciencespo-toulouse.fr TANGUY Gildas gildas.tanguy@sciencespo-toulouse.fr
Sociologie Politique	**1A**	**1**	30	3	Obligatoire	CT	Plan détaillé	2H30	Pendant la période des examens	Plan détaillé	2H	Session de rattrapage	TANGUY Gildas gildas.tanguy@sciencespo-toulouse.fr BAISNÉE Olivier olivier.baisnee@sciencespo-toulouse.fr
Micro-économie et stratégie des entreprises	**1A**	**1**	30	3	Obligatoire	CT	QRC	2H	Pendant la période des examens	QRC	2H	Session de rattrapage	VICENTE Jérome jerome.vicente@sciencespo-toulouse.fr
Macro-économie : théorie et politique	**1A**	**2**	30	3	Obligatoire	CT	QCM	2H	Pendant la période des examens	Dissertation	2H	Session de rattrapage	BROSSARD Olivier olivier.brossard@sciencespo-toulouse.fr
Médias et politique	**1A**	**2**	20	2	Obligatoire à choix (1/2)	CT	épreuve écrite	2H	Pendant la période des examens	épreuve écrite	2H	Session de rattrapage	BAISNÉE Olivier olivier.baisnee@sciencespo-toulouse.fr
Histoire de l'Europe au Xxe siècle	**1A**	**2**	30	3	Obligatoire	CT	Dissertation ou Plan détaillé	3h	Pendant la période des examens	Dissertation ou Plan détaillé	2H	Session de rattrapage	CANOVAS Guillaume canovasguillaume1@gmail.com
Droit de l'Union Européenne	**1A**	**2**	30	3	Obligatoire	CT	Dissertation	3H	Pendant la période des examens	Dissertation	2H	Session de rattrapage	FINES Francette francette.fines@sciencespo-toulouse.fr
Les enjeux du genre	**1A**	**2**	20	2	Obligatoire	CT	QRC	2H	Pendant la période des examens	QRC	2H	Session de rattrapage	Maialen Pagiusco pagiusco.m@gmail.com
Ville et environnement	**1A**	**2**	20	2	Obligatoire à choix (1/2)	CT	Dissertation OU un commentaire de documents géographiques (choix étudiant)	3H	Pendant la période des examens	Dissertation OU un commentaire de documents géographiques (choix étudiant)	3h	Session de rattrapage	PASINI Jérémy jeremy.pasini@univ-tlse2.fr
Socio-histoire des idées politiques	**1A**	**2**	30	3	Obligatoire	CT	Dissertation	3H	Pendant la période des examens	Dissertation	2H	Session de rattrapage	WEISBEIN Julien julien.weisbein@sciencespo-toulouse.fr
Sociologie des pratiques culturelles	**2A**	**3**	20	2	Obligatoire à choix (2/4)	CT	QRC	2H	Période d'examen	QRC	2h	Session de rattrapage	ARNAUD Lionel lionelarno@gmail.com
Histoire politique de la France	**2A**	**3**	30	3	Obligatoire	CT	Dissertation ou commentaire de document	3h	Période d'examen	Dissertation ou commentaire de document	2h	Session de rattrapage	CHARPENTIER Pierre-Frédéric pfcharpentier@gmail.com HAGIMONT Steve steve.hagimont@sciencespo-toulouse.fr
Droit administratif général	**2A**	**3**	30	3	Obligatoire	CT	Dissertation ou rédaction d'une note administrative	3h	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	ESPAGNO ABADIE Delphine delphine.espagno@sciencespo-toulouse.fr
Sociologie de l'Etat	**2A**	**3**	30	3	Obligatoire	CT	Dissertation	3h	Période d'examen	Dissertation	3h	Session de rattrapage	EYMERI-DOUZANS Jean-Michel jean-michel.eymeri-douzans@sciencespo-toulouse.fr
British politics	**2A**	**3**	20	2	Obligatoire à choix (2/4)	CT	Dissertation et QRC	2H	Période d'examen	Dissertation	2H	Session de rattrapage	MC LELLAN Stéphanie stephanie.mc-lellan@sciencespo-toulouse.fr
Transformations écologiques et transitions	**2A**	**3**	20	2	Obligatoire	CT	QCM	1H	Période d'examen	QCM ou devoir écrit	1H	Session de rattrapage	Collectif - Coord. Steve HAGIMONT

Altérité et représentations	**2A**	**3**	20	2	Obligatoire à choix (2/4)	CT	Questions à développer	3H	Période d'examen	Dissertation	2h	Session de rattrapage	PHILIPPE Olivier olivier.philippe@sciencespo-toulouse.fr
Sociologie de l'action publique	**2A**	**3**	20	2	Obligatoire à choix (2/4)	CT	Dissertation	3H	Période d'examen	Plan détaillé	2H	Session de rattrapage	TANGUY Gildas gildas.tanguy@sciencespo-toulouse.fr
Economie publique	**2A**	**3**	30	3	Obligatoire	CT	QCM	2h	Période d'examen	QRC	2h	Session de rattrapage	UGOLINI Stefano stefano.ugolini@sciencespo-toulouse.fr
Economie internationale	**2A**	**4**	30	3	Obligatoire	CT	QCM	1h30	Période d'examen	QRC	2h	Session de rattrapage	COLL-MARTINEZ Eva eva.coll-martinez@sciencespo-toulouse.fr
Politics, Medias and the Public	**2A**	**4**	20	2	Obligatoire à choix (2/4)	CT	QCM et dissertation	2H	Période d'examen	Dissertation	2H	Session de rattrapage	DI PAOLANTONIO Elio eliodip@gmail.com
Les autoritarismes dans le monde	**2A**	**4**	20	2	Obligatoire à choix (2/4)	CT	QRC	2H	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	GOURISSE Benjamin benjamin.gourisse@sciencespo-toulouse.fr
Histoire des RI au XXè s	**2A**	**4**	30	3	Obligatoire	CT	Dissertation	3H	Période d'examen	Question d'analyse	2H	Session de rattrapage	HAGIMONT Steve steve.hagimont@sciencespo-toulouse.fr
Droit des relations internationales	**2A**	**4**	30	3	Obligatoire	CT	Devoir écrit	3H	Période d'examen	Devoir écrit	3H	Session de rattrapage	Fabrice BIN fabrice.bin@sciencespo-toulouse.fr
Religions et sociétés	**2A**	**4**	20	2	Obligatoire à choix (2/4)	CT	QRC	2H	Période d'examen	nalyse de text	2H	Session de rattrapage	LACOUE-LABARTHE Isabelle laclab@free.fr ENDELSTEIN Lucine lucine.endelstein@univ-tlse2.fr MAFFRE Stéphanie stephanie.maffre@univ-tlse2.fr
Introduction aux méthodes quantitatives	**2A**	**4**	20	2	Obligatoire	CT	QCM	1H30	Période d'examen	QCM	1H30	Session de rattrapage	LUCENA Delio deliolucena@gmail.com
Digital Studies	**2A**	**4**	20	2	Obligatoire à choix (2/4)	CT	Dissertation (documents autorisés)	3H	Période d'examen	Dissertation (documents autorisés)	2H	Session de rattrapage	MORETTE Erwane erwane.morette@gmail.com
Les relations internationales	**2A**	**4**	30	3	Obligatoire	CT	Devoir écrit	2H	Période d'examen	Devoir écrit	2H	Session de rattrapage	TORDJMAN Simon simon.tordjman@sciencespo-toulouse.fr
L'Europe et le monde	**4A**	**7**	20	3	Obligatoire	CT	Devoir écrit	3H	Période d'examen	Devoir écrit	2H	Session de rattrapage	BURGAUD Stéphanie stephanie.burgaud@sciencespo-toulouse.fr
Le système européen au XIXe siècle	**4A**	**7**	20	5	Obligatoire	CT	Dissertation	3H	Période d'examen	Dissertation	2H	Session de rattrapage	BURGAUD Stéphanie stephanie.burgaud@sciencespo-toulouse.fr
Politique économique	**4A**	**7**	20	3	Obligatoire	CT	QCM	2H	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	CHERBONNIER Frédéric cherbfred@gmail.com
Economie et société	**4A**	**7**	20	3	Obligatoire	CT	QRC	3H	Période d'examen	QRC	3H	Session de rattrapage	CHERBONNIER Frédéric cherbfred@gmail.com
Droit et légistique	**4A**	**7**	20	3	Obligatoire	CT	QRC et/ou commentaire de document	3H	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	GROULIER Cédric cedric.groulier@sciencespo-toulouse.fr
Droit international approfondi	**4A**	**7**	20	3	Obligatoire	CT	Devoir écrit	1H	Période d'examen	Devoir écrit	1H	Session de rattrapage	HERMET Alexandre alexandre.hermet@sciencespo-toulouse.fr
Droit de la culture	**4A**	**7**	20	5	Obligatoire	CT	Oral	-	Période d'examen	Oral	-	Session de rattrapage	LARROSA Valérie valerie.larrosa@sciencespo-toulouse.fr
Politique comparée (*comparative politics*)	**4A**	**7**	20	3	Obligatoire	CT	QRC	2H	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	anne-laure.mahe@sciencespo-toulouse.fr

Sociologie politique	**4A**	**7**	20	3	Obligatoire	CT	Analyse critique d'un article	3h	Période d'examen	Analyse critique d'un article	3h	Session de rattrapage	MORETTE Erwane erwane.morette@gmail.com DARRAS Eric eric.darras@sciencespo-toulouse.fr MENNESSON Christine christine.mennesson@sciencespo-toulouse.fr DINIER Laurie laurie.dinier@hotmail.fr PATRICIO-MULERO Maria mariapatriciomulero@gmail.com PAGIUSCO Maialen pagiusco.m@gmail.com GROSSETETE Matthieu matthieu.grossetete@univ-tlse2.fr WEISBEIN Julien julien.weisbein@sciencespo-toulouse.fr
Action publique et disciminations	**4A**	**7**	20	3	Obligatoire	CT	Dissertation	3H	Période d'examen	Devoir écrit	2H	Session de rattrapage	PHILIPPE Olivier olivier.philippe@sciencespo-toulouse.fr
Les fonctions publiques en mutations	**4A**	**7**	20	5	Obligatoire	CT	Dissertation ou plan détaillé	3H	Période d'examen	Devoir écrit	3H	Session de rattrapage	TANGUY Gildas gildas.tanguy@sciencespo-toulouse.fr
International finance	**4A**	**7**	20	3	Obligatoire	CT	QCM	2H	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	UGOLINI Stefano stefano.ugolini@sciencespo-toulouse.fr
Histoire et historiographie politique du XIXe siècle	**M1**	**7**	30	3	Obligatoire	CT	Au choix Dissertation ou commentaire de texte	3H	Pendant la période des examens	Dissertation	2H	Session de rattrapage	BURGAUD Stéphanie stephanie.burgaud@sciencespo-toulouse.fr
Théories, modèles et cadres d'analyse des politiques	**M1**	**7**	20	5	Obligatoire	CT	Dissertation	3H	Période d'examen	Dissertation	3H	Session de rattrapage	EYMERI-DOUZANS Jean-Michel jean-michel.eymeri-douzans@sciencespo-toulouse.fr
Sociologie des relations internationales	**M1**	**7**	20	5	Obligatoire	CT	Devoir écrit	2H	Période d'examen	Devoir écrit	2H	Session de rattrapage	GOURISSE Benjamin benjamin.gourisse@sciencespo-toulouse.fr CRESPY Cécile cecile.crespy@sciencespo-toulouse.fr
Politiques culturelles	**M1**	**7**	20	5	Obligatoire	CT	Devoir écrit	3H	Période d'examen	Devoir écrit	3H	Session de rattrapage	PRUDHOMME Gwenaël prudhommegwenael@gmail.com RIOU Charlotte
Management et égalités professionnelles		**7**	20	3	Obligatoire	CT	QRC	2H	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	MONNOT-BERRANGER Catherine catherine.monnot-berranger@cd31.fr PENERANDA Adrien adrien.peneranda@sciencespo-toulouse.fr
Territoires, action publique et démocratie locale	**4A**	**8**	20	3	Obligatoire	CT	Dissertation	3H	Période d'examen	Dissertation	3H	Session de rattrapage	CHARLES Christopher christopher.charles@sciencespo-toulouse.fr TANGUY Gildas gildas.tanguy@sciencespo-toulouse.fr
Politiques économiques	**4A**	**8**	20	5	Obligatoire	CT	Devoir écrit	2H	Période d'examen	Devoir écrit	2H	Session de rattrapage	CHERBONNIER Frédéric cherbfred@gmail.com
Country Risk Analysis	**4A**	**8**	20	3	Obligatoire	CT	QCM	1H30	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	COLL-MARTINEZ Eva eva.coll-martinez@sciencespo-toulouse.fr FLORES-ZENDEJAS Juan juan.flores@unige.ch
Protection internationale et régionale des droits de l'homme	**4A**	**8**	20	3	Obligatoire	CT	QRC	2H00	Période d'examen	QRC / Commentaire de texte	2H	Session de rattrapage	COURNIL Christel christel.cournil@sciencespo-toulouse.fr
Gouvernements et administrations comparés en Europe	**4A**	**8**	20	3	Obligatoire	CT	Dissertation	4H	Période d'examen	Dissertation	4h	Session de rattrapage	EYMERI-DOUZANS Jean-Michel jean-michel.eymeri-douzans@sciencespo-toulouse.fr
Approches régionales	**4A**	**8**	20	5	Obligatoire	CT	QRC	2H	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	GOURISSE Benjamin benjamin.gourisse@sciencespo-toulouse.fr
Economie des transitions et des institutions	**4A**	**8**	20	3	Obligatoire	CT	QCM	1H	Période d'examen	QCM	1H	Session de rattrapage	ISLA Anne anne.isla@ut-capitole.fr PLUMECOCQ Gaël gael.plumecocq@inra.fr

International migrations	**4A**	**8**	20	3	Obligatoire	CT	QCM	1H30	Période d'examen	QRC	1H30	Session de rattrapage	HOSNEDLOVA Renata renata.hosnedlova@gmail.com
Histoire des sentiments d'appartenance	**4A**	**8**	20	3	Obligatoire	CT	Dissertation ou commentaire de texte	2H	Période d'examen	Dissertation ou commentaire de texte	2H	Session de rattrapage	LACOUE-LABARTHE Isabelle laclab@free.fr
Ressources humaines	**4A**	**8**	20	3	Obligatoire	CT	QRC	2H	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	PENERANDA Adrien adrien.peneranda@sciencespo-toulouse.fr
Sociologie des pratiques culturelles	**4A**	**8**	20	5	Obligatoire	CT	Devoir écrit	3H	Période d'examen	Devoir écrit	3H	Session de rattrapage	PHILIPPE Olivier olivier.philippe@sciencespo-toulouse.fr
Cultures et pouvoirs	**4A**	**8**	20	3	Obligatoire	CT	Dissertation	3H	Période d'examen	Plan détaillé	2H	Session de rattrapage	TANGUY Gildas gildas.tanguy@sciencespo-toulouse.fr
Sciences, Risques et société	**4A**	**8**	20	3	Obligatoire	CT	Devoir écrit	3H	Période d'examen	Devoir écrit	3H	Session de rattrapage	WEISBEIN Julien julien.weisbein@sciencespo-toulouse.fr
Droit et pratique du multilatéralisme : l'ONU	**M1**	**8**	20	5	Obligatoire	CT	Devoir écrit	2H	Période d'examen	Devoir écrit	2H	Session de rattrapage	HERMET Alexandre alexandre.hermet@sciencespo-toulouse.fr TORDJMAN Simon simon.tordjman@sciencespo-toulouse.fr
Green innovation, green finance : a critical viewpoint	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	QCM	2H	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	BROSSARD Olivier olivier.brossard@sciencespo-toulouse.fr
Droit climatique	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	QRC sur textes	2H	Période d'examen	QRC sur textes	2H	Session de rattrapage	COURNIL Christel christel.cournil@sciencespo-toulouse.fr
Coopération et diplomatie d'influence	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	Devoir écrit	1H30	Période d'examen	Devoir écrit	1h30	Session de rattrapage	CRESPY Cécile cecile.crespy@sciencespo-toulouse.fr
Les enjeux de santé publique IFERISS	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	QCM	1H30	Période d'examen	QCM	1H30	Session de rattrapage	FONQUERNE Leslie leslie.fonquerne@univ-tlse3.fr DELPIERRE Cyrille cyrille.delpierre@inserm.fr COSTA Nadège COSTA.N@chu-toulouse.fr SCHMELLER Dirk dirk.schmeller@toulouse-inp.fr JIMENEZ Belén bjimenez.alonso@gmail.com BRETAGNE Geneviève genevieve.bretagne@aua-toulouse.org BORIES Claire bories.claire@gmail.com
Les grands enjeux de santé mondiale	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	QCM	1H	Période d'examen	Oral	15 minutes	Session de rattrapage	FONQUERNE Leslie leslie.fonquerne@univ-tlse3.fr DELPIERRE Cyrille cyrille.delpierre@inserm.fr COSTA Nadège COSTA.N@chu-toulouse.fr SCHMELLER Dirk dirk.schmeller@toulouse-inp.fr JIMENEZ Belén bjimenez.alonso@gmail.com BRETAGNE Geneviève genevieve.bretagne@aua-toulouse.org BORIES Claire bories.claire@gmail.com
Sociologie du numérique	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	Devoir écrit	3H	Période d'examen	Devoir écrit	2H	Session de rattrapage	NOLLET Jérémie jeremie.nollet@sciencespo-toulouse.fr
Management qualité de vie au travail	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	Dissertation	2H	Période d'examen	Dissertation	2H	Session de rattrapage	PENERANDA Adrien adrien.peneranda@sciencespo-toulouse.fr
Genre et groupes minoritaires	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	Devoir écrit	3H	Période d'examen	Devoir écrit	2H	Session de rattrapage	PHILIPPE Olivier olivier.philippe@sciencespo-toulouse.fr PAGIUSCO Maialen pagiusco.m@gmail.com

Politiques étrangères et de sécurité	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	QRC	2H	Période d'examen	QRC	2H	Session de rattrapage	POUPONNEAU Florent florent.pouponneau@ut-capitole.fr
Les grands enjeux de santé mondiale	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	QCM	1H	Période d'examen	Oral	15 minutes	Session de rattrapage	TCHIOMBIANO Stéphanie steph.tchiombiano@gmail.com
La démocratie participative	**5A**	**9**	20	3	Obligatoire	CT	QCM	2H	Période d'examen	Devoir écrit	3H	Session de rattrapage	WEISBEIN Julien julien.weisbein@sciencespo-toulouse.fr
Sociologie de l'action publique	**M2**	**9**	20	4	Obligatoire	CT	Dissertation	4h	Période d'examen	Dissertation	4h	Session de rattrapage	EYMERI-DOUZANS Jean-Michel jean-michel.eymeri-douzans@sciencespo-toulouse.fr
Sociologie des professions culturelles et artistiques	**M2**	**9**	20	4	Obligatoire	CT	Devoir écrit	3H	Période d'examen	Devoir écrit	3H	Session de rattrapage	MONNOT-BERRANGER Catherine catherine.monnot-berranger@cd31.fr